

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 100 (1955)
Heft: 8

Artikel: XIVme Congrès international de médecine militaire : 7-13 novembre 1954
Autor: Scheurer, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XIV^{me} Congrès international de médecine militaire

7-13 novembre 1954

La séance inaugurale du XIV^e Congrès international de *Médecine militaire* s'est tenue dans la capitale du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Congrès était présidé par le major-médecin Felten. Trente-sept pays avaient envoyé d'importantes délégations, entre autres la Suisse.

Ce Congrès intéresse non seulement les médecins militaires, mais tous les officiers et... tout le monde, voire aussi les civils. Nous donnons, d'après le compte rendu dans « Bruxelles-médical », un petit résumé de ces travaux. — L'impression générale qui s'est dégagée de la séance inaugurale reflétait la gratitude de tous les orateurs envers l'initiative prise en 1938 par le Prince de Luxembourg ; il organisa, à cette époque, un groupe d'études qui le premier lança dans le monde l'idée de la nécessité de la *protection de la population civile en temps de guerre*. Ce n'est qu'onze ans plus tard, en 1949, que fut rédigée, dans cet esprit, la *Convention IV de Genève*. Le médecin général inspecteur Jame montre le lent acheminement des tendances vers un œcuménisme médical consacré au bonheur de l'humanité. Le Secrétaire général du Comité, général-médecin Voncken, fit un bref compte rendu des activités de l'intersession ; il adressa un appel aux jeunes générations de médecins qui auront à cœur de remplir le devoir de charité, œuvre essentielle de la médecine aux armées. Le Dr Lontsch, président de la Société des Sciences médicales du Grand-Duché de Luxembourg développa la thèse de la nécessité de la *coopération étroite des médecins civils et militaires au cours des conflits*. Il souligna l'importance des préceptes de déontologie qui doivent être respectés non seulement par les médecins, mais également par les *autorités gouvernementales*. Mais ce respect

ne peut se réaliser qu'à partir du moment où l'impératif de conscience du médecin prend la *forme juridique d'un droit reconnu*. Après de longues discussions, les *conclusions* suivantes ont été adoptées :

1. Concernant la question : *La médecine militaire considérée comme une spécialité*. La médecine militaire est une *spécialité* ; elle groupe des problèmes spécifiques et particuliers aux Forces armées, qui se rapportent à différentes disciplines médicales et lui confèrent une individualité propre.

La *guerre totale* imposant aux médecins civils une charge comparable à celle des médecins militaires, il est important que l'enseignement universitaire comprenne dans les différents cours un chapitre complémentaire donnant à *tous* les médecins les notions nécessaires pour faire face aux problèmes médicaux en cas de pertes massives, civiles ou militaires. — Aux médecins qui se destinent à la carrière militaire, un enseignement et une formation spécialisés seront donnés dans les Ecoles de la Santé militaire.

2. Concernant la question : *Organisation médicale nationale en temps de guerre*. — *Coordination des services civils et militaires*. — *Préparation en temps de paix*. Le caractère de guerre totale pris par la guerre moderne comporte des risques qui sont encourus par la population civile aussi bien que par les Forces armées. — C'est pourquoi on ne saurait dissocier la protection sanitaire des populations civiles et celle des troupes combattantes. Il est donc de toute nécessité qu'une coordination étroite s'établisse en temps de guerre et même en temps de paix entre les services de santé militaire et les organismes civils responsables de la protection sanitaire de la population.

Cette coordination impliquera un inventaire précis des ressources en personnel, matériel sanitaire et médicaments, établissements et installations hospitaliers et plus généralement de tous les moyens de protection. Ces différentes ressources devront être réparties harmonieusement entre les armées et la population civile de façon qu'elles puissent être utilisées au maximum. — S'il est indiscutable que le service de santé

du corps de bataille doivent conserver son autonomie, il apparaît par contre que sur le territoire les ressources des différents services doivent être mises en « pool » aussi bien pour ce qui est du personnel que pour ce qui est du matériel et des installations hospitalières. — Il est bien évident que pour que cette coordination devienne opérante elle devrait être assurée par une haute autorité ayant pouvoir de décision. — Ce n'est qu'à ce prix que les services de santé civils et militaires pourront se montrer efficaces vis-à-vis des agressions multiples et généralisées de la guerre totale. — Il serait souhaitable que la coopération envisagée sur le plan national puisse être étendue sur le plan international et que le secours des pays richement équipés puisse être apporté à ceux qui souffrent d'une insuffisance de ressources.

Cette collaboration sur le plan international devrait être établie dans l'esprit des Conventions Internationales de Genève.

Concernant le « Fonctionnement du service de santé dans la Guerre en haute montagne », la conclusion suivante a été admis : on définit comme « haute montagne » toute région dans laquelle la progression, l'occupation du terrain, le ravitaillement, l'évacuation ne peuvent se faire qu'à pied, c'est-à-dire par l'homme lui-même. L'utilisation de mulets ou d'engins motorisés est impossible, pourtant le ravitaillement par parachutage et l'évacuation par hélicoptères et autres avions représentent un gain de temps notable et méritent une application à grande échelle. Pour que le Service de Santé soit apte à accomplir sa mission, les médecins et le personnel sanitaire devront être parfaitement habitués à la vie en haute montagne. Il faut aussi que *chaque combattant* soit capable de donner les premiers soins urgents à un camarade blessé près de lui, ou éventuellement de se soigner lui-même.

Le soldat alpiniste, avant de pouvoir combattre, doit être entraîné à vivre et à subsister en montagne en toute saison et en dépit de toutes les intempéries. Avant tout il devra pouvoir résister au froid.

Tout traitement convenable est illusoire à plus de 3000 m. Les blessés et malades seront évacués au camp de base et de là aux établissements sanitaires avancés. A 3000 m. ils seront mis à l'abri où on leur dispensera les premiers soins. La protection contre le froid est fondamentale.

Suivent des conférences concernant les traitements des brûlures et les conférences de la section pharmaceutique qui nous intéressent moins ici.

Cap. E. SCHEURER

Bulletin bibliographique

Les livres :

La guerre sans haine (du Maréchal Rommel), carnets présentés par Liddell-Hart. — Tome I : « Les années de victoire » ; tome II : « Les années de défaite ». — Deux forts volumes 16 × 21, abondamment illustrés, sous jaquettes en couleurs. — Amiot-Dumont, Paris.

En 1940, Rommel était, pour les Français, un inconnu. Deux ans plus tard, après Tobrouk, son nom courait sur toutes les lèvres. Volant de victoire en victoire, bousculant les règles du jeu, rien ne parvenait à l'arrêter et le monde entier se demandait avec stupeur quel pouvait être le « secret » de ce général allemand qui paraissait à la veille de chasser les Anglais de la Méditerranée.

Voici le « secret » de Rommel. Diverses biographies avaient tenté de nous le révéler, mais maintenant c'est Rommel lui-même qui prend la parole. *La guerre sans haine* rassemble ses souvenirs depuis l'offensive de mai 1940 jusqu'à la seconde campagne de France de 1944, tantôt jetés sur le papier au jour le jour, dans le feu des événements, tantôt médités et rédigés, à l'hôpital ou durant les semaines de convalescence qui précédèrent sa mort. Les Carnets de Rommel eux-mêmes ont une histoire, que nous raconte son fils Manfred, une histoire fertile en péripéties, au terme desquelles ils se retrouvent presque au complet, avec ses lettres à sa femme.

Le général Bayerlein, qui fut son compagnon d'armes en Afrique, a reconstitué le récit de quelques événements que la mort avait empêché Rommel de raconter. Son fils a retracé l'histoire de ses derniers jours et de sa fin tragique. L'ensemble est présenté et annoté par Liddell-Hart, le célèbre écrivain militaire anglais, que Rommel regardait comme son maître, et qui trace du maréchal allemand un portrait fulgurant. Les commentaires intercalaires de Liddell-Hart